



## Questions de politique courantes touchant les entreprises canadiennes – mars 2011

Je reviens du sud des États-Unis où j'ai participé à des réunions de la Chambre de commerce des États-Unis et rencontré des dirigeants d'affaires. J'ai fait ce voyage pour communiquer des messages importants pour les entreprises canadiennes – notamment l'augmentation de l'efficacité de la frontière, le Canada en tant que source énergétique sûre et écologique et notre rôle de client principal pour 34 états – à des collectivités situées à l'extérieur de Washington et dont les emplois et la prospérité sont tributaires de l'amélioration continue de notre relation bilatérale qui profite à beaucoup de gens des deux côtés de la frontière.

Les gens d'affaires que j'ai rencontrés font preuve d'un optimisme prudent envers l'économie américaine. Ils sont conscients des événements à l'échelle internationale, comme l'essor économique grandissant de l'Asie et les bouleversements politiques au Moyen-Orient, et reconnaissent l'ampleur déconcertante des problèmes de dette et de déficit aux niveaux étatique et fédéral. Ils devront prendre des décisions très difficiles. Par comparaison, les enjeux du Canada sont beaucoup plus contrôlables. Cela dit, les gens d'affaires américains que j'ai rencontrés croient fermement que les choses vont s'améliorer.

J'ai également entendu dire que la force et la stabilité économique du Canada, ainsi que nos taux d'imposition relativement bas, rendent notre pays très attrayant pour les entreprises qui envisagent de s'y installer. Les taux d'imposition concurrentiels du Canada ont souvent été mentionnés par des investisseurs potentiels. Il importe que nous fassions savoir que nous nous conformerons aux budgets précédemment approuvés par le Parlement.

À l'approche du dépôt du budget fédéral de 2011 et des délibérations qui suivront, nous espérons que tous les partis mettront leurs programmes partisans de côté, comme ils l'ont fait durant la crise économique de 2008-2009, et agiront en faveur de la prospérité à long terme des Canadiens.

Hon. Perrin Beatty  
Président et chef de la direction, La Chambre de commerce du Canada

*La Chambre de commerce du Canada demande aux parlementaires de tenir parole au regard des impôts des sociétés*

À la mi-février, la Chambre de commerce du Canada a publié l'énoncé de politique intitulé [L'allègement fiscal des entreprises : un impératif pour la réussite économique du Canada](#) comme élément d'une campagne nationale demandant aux parlementaires fédéraux de ne pas augmenter les impôts

des sociétés. Les chambres provinciales et territoriales du pays tout entier se sont jointes à la cause, reconnaissant que toute augmentation des impôts des sociétés est destructive économiquement. Bien que le Canada ait échappé aux pires effets de la récession, il devra surmonter des obstacles de taille pour asseoir sa reprise économique, y compris un dollar canadien solide et une économie américaine stagnante.

Le fait de diminuer le fardeau fiscal des entreprises canadiennes n'équivaut pas à faire un cadeau aux « riches corporations ». C'est faire un cadeau aux Canadiens, aux travailleurs, aux consommateurs et aux actionnaires qui, au bout du compte, paient ces impôts. C'est attirer l'investissement et créer des emplois dans chaque collectivité du pays.

Un secteur de grandes entreprises dynamique constitue le fondement d'un secteur de petites entreprises solide et prospère. Lorsque les grandes entreprises sont plus concurrentielles, elles produisent plus de biens à des fins de consommation intérieure et extérieure et elles achètent plus de biens et de services des petites entreprises. C'est pourquoi toute augmentation des impôts des grandes entreprises assèche les débouchés des petites entreprises.

Nous travaillons avec nos membres et les entreprises canadiennes du pays pour assurer que les politiciens fédéraux comprennent l'importance de cette question pour la compétitivité et la prospérité économique du Canada. Les entreprises ont planifié leurs opérations en s'attendant à ce que le gouvernement fédéral n'augmente pas les taux d'imposition des sociétés. Les parlementaires doivent tenir parole.

Personne-ressource : Tina Kremmidas, économiste en chef ([tkremmidas@chamber.ca](mailto:tkremmidas@chamber.ca) ou 416 868-6415, poste 222)

### *Évitez de laisser le mieux être l'ennemi du bien en adoptant une loi sur le droit d'auteur actualisée*

La Chambre de commerce du Canada appuie l'adoption du projet de loi C-32, *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*, car il modernisera le Canada en fonction de l'ère numérique et le mettra en conformité avec ses partenaires commerciaux internationaux. L'honorable Perrin Beatty, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Canada, a paru devant le comité de la Chambre des communes qui étudie le Projet de loi C-32 en février. Dans [ses propos](#), il a noté que même si le libellé actuel du projet de loi doit être remanié, les parlementaires ne devraient pas « laisser le mieux être l'ennemi du bien ». La propriété intellectuelle est la devise économique de l'avenir. De nombreuses entreprises, grandes et petites, comptent sur la protection des droits de propriété intellectuelle pour réussir au Canada et celle-ci est essentielle à nos négociations commerciales internationales, notamment aux négociations en vue d'un accord économique et commercial global avec l'Union européenne. Adéquatement appliqués, les droits de propriété intellectuelle stimulent la

création d'emplois, la croissance économique et l'innovation. Le Canada requiert une loi sur le droit d'auteur modernisée.

Personne-ressource : Chris Gray, directeur, Conseil canadien de la propriété intellectuelle ([cgray@chamber.ca](mailto:cgray@chamber.ca) ou (613) 238-4000, poste 251)

### *Une vision commune de la frontière : un pas dans la bonne direction*

La Chambre de commerce du Canada a favorablement accueilli l'annonce du 4 février par le premier ministre Harper et le président américain Obama concernant le règlement des inefficacités à la frontière canado-américaine. Les dirigeants se sont engagés à accélérer la circulation des échanges et des voyages légitimes tout en continuant de protéger la sécurité de chaque pays. Le commerce entre le Canada et les États-Unis vaut 1 000 000 \$ par minute et 300 000 personnes traversent la frontière chaque jour. Il est donc logique que les deux pays élaborent des solutions communes en vue de protéger notre sécurité économique et physique. Cependant, la frontière est devenue un mur pour le commerce. La situation doit changer. La frontière doit devenir un autre maillon de la chaîne d'approvisionnement – un processus plutôt qu'un obstacle.

La Chambre de commerce du Canada envisage avec enthousiasme de travailler avec le groupe de travail par-delà la frontière et le conseil de coopération en matière de réglementation établis par le premier ministre Harper et le président Obama pour s'assurer que ces organismes tiennent compte du point de vue des entreprises canadiennes dans leurs travaux.

Personne-ressource : Leah Littlepage, directrice, Canada-États-Unis et politiques de transport ([llittlepage@chamber.ca](mailto:llittlepage@chamber.ca) ou (613) 238-4000, poste 250)

### *Le Canada peut jouer un rôle prédominant dans l'économie numérique mondiale*

Dans [le mémoire](#) qu'elle a présenté le 18 février au groupe d'experts sur la recherche-développement, la Chambre de commerce du Canada a déclaré qu'une stratégie appropriée permettrait au Canada d'être plus productif, concurrentiel et de jouer un rôle prédominant dans l'économie numérique mondiale. En misant sur nos forces et en travaillant de concert avec les instances fédérales, provinciales et territoriales, les entreprises canadiennes pourraient tirer avantage des nouvelles technologies et acquérir un avantage concurrentiel à l'échelle internationale. Le gouvernement a définitivement un rôle à jouer, mais les entreprises doivent continuer de modifier leurs modèles d'entreprise pour focaliser davantage l'innovation. Les initiatives gouvernementales, notamment le programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS & DE), sont essentielles à la réussite précoce de nombreuses sociétés canadiennes. Le capital de risque est également un élément clé pour la réussite en début de croissance des sociétés canadiennes et la

récente démarche du gouvernement en vue d'éliminer le fardeau de déclaration fiscale des investisseurs étrangers, particulièrement dans les secteurs des technologies de l'information et des communications (TIC), de la technologie propre et des sciences de la vie, contribuera à l'essor de la recherche-développement. La Chambre de commerce du Canada entend travailler de près avec le groupe d'experts pour trouver des façons d'améliorer notre compétitivité.

Personne-ressource : Chris Gray, directeur, Conseil canadien de la propriété intellectuelle ([cgray@chamber.ca](mailto:cgray@chamber.ca) ou (613) 238-4000, poste 251)

### ***L'industrie pharmaceutique axée sur la recherche du Canada a besoin d'une meilleure protection de la propriété intellectuelle***

En janvier, le Conseil canadien de la propriété intellectuelle (PI), organisme autonome relevant de la Chambre de commerce du Canada, a publié [\*L'innovation engendre un avenir plus prospère : Comblar les lacunes de la propriété intellectuelle au Canada dans le secteur pharmaceutique\*](#) invoquant une meilleure protection de la PI pour l'industrie pharmaceutique axée sur la recherche. Un régime de propriété intellectuelle de classe mondiale attirera des emplois et des investissements dans la recherche pharmaceutique et les sciences de la vie. Le Canada possède déjà de nombreux facteurs de succès, notamment une gouvernance solide, d'excellents établissements de recherche et des gens hautement instruits et motivés. Le rapport recommande au gouvernement de prendre les mesures suivantes pour donner un avantage concurrentiel au Canada dans ce secteur :

- accorder aux sociétés de recherche un droit efficace d'en appeler d'une décision défavorable du tribunal concernant un problème de brevet;
- mettre en œuvre une protection additionnelle des données qui est équivalente tant au niveau de la portée que de la durée à celle accordée par nos principaux concurrents et partenaires commerciaux;
- mettre en œuvre un système de rétablissement de la durée des brevets (RDB) quinquennal afin d'avoir le même niveau de compétitivité que les autres pays du G7.

Personne-ressource : Chris Gray, directeur, Conseil canadien de la propriété intellectuelle ([cgray@chamber.ca](mailto:cgray@chamber.ca) ou (613) 238-4000, poste 251)